

Concours de poésie

Bulletin de participation

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

Catégorie :

- Jeunes, moins de 18 ans
- Adultes, 18 à 60 ans
- Séniors, plus de 60 ans

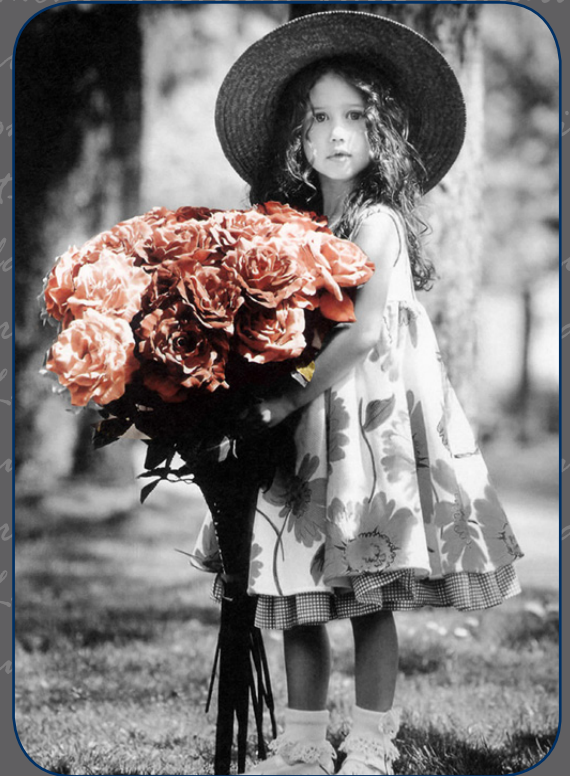
Attention : compléter et joindre ce bulletin de participation avec chaque oeuvre envoyée.

J'accepte le règlement du concours "Vers l'enfance", organisé par la commune de Megève.

Signature

(ou du représentant légal pour les mineurs)

[Vers l'enfance]



Règlement

Article 1 : dans le cadre du 14^e Printemps des Poètes, la commune de Megève organise du 3 janvier au 11 mars 2012 un concours de poésie intitulé « Vers l'Enfance », ouvert à toutes les personnes qui résident sur le territoire communal, permanents et non permanents.

Article 2 : le concours consiste à écrire un poème écrit en langue française, en vers ou en prose, d'une longueur maximale de 200 mots et ayant pour thème l'enfance. Chaque participant pourra envoyer au maximum trois poèmes. Les poèmes doivent être envoyés au service « Culture et Vie de la Cité » avant le 29 février 2012.

Article 3 : les participants peuvent concourir dans les catégories suivantes :

- Jeunes de moins de 18 ans
- Adultes de 18 à 60 ans
- Seniors de plus de 60 ans

Article 4 : un jury composé d'élus et de professionnels sélectionnera les 15 meilleurs poèmes de chaque catégorie. A l'issue de cette sélection, les oeuvres retenues seront rassemblées et publiées dans un recueil édité par la commune de Megève. Deux exemplaires de ce recueil seront remis à chaque lauréat.

Article 5 : La cérémonie de remise des prix aura lieu le jeudi 29 mars 2012 à l'auditorium.

Article 6 : les participants autorisent l'utilisation par l'organisateur de toutes leurs oeuvres présentées dans le cadre du présent concours. Cette autorisation inclut les droits de reproduction et de diffusion. Les concurrents s'engagent à garantir la Mairie contre toute action qui pourrait être exercée à son encontre par les ayants droits éventuels

Article 7 : la signature des participants ou de leur représentant légal au bas de leur fiche d'inscription vaut pleine et entière acceptation du présent règlement.

Bulletin d'inscription

à retourner avant le 29 février 2012

à l'adresse suivante :

Mairie de Megève
Pôle Culture et vie de la cité
1 place de l'Eglise

74120 Megève

Pour tous renseignements :
Pôle Culture et vie de la Cité

Tél. : 04 50 93 79 36

christophe.girona@megeve.fr